

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VHC. A. MOT.

Catégorie Châssis de camion Entr. ttes roues	Marque BERLIET	Désignation du type / Signe de reconnait. GLB 5 a - Direction avancée Entr. ttes roues	Bordereau-type N° 1361
--	--------------------------	--	----------------------------------

Moyens de reconnaissance du type Dés. "GLB 5a" à droite dans cabine, s/capot moteur, s/plaq.constr.
 N° de châssis frappé A droite, s/partie sup. longeron, dev. radiateur, derr. calandre, & s/plaq.
 N° de moteur frappé A droite, à l'arr. du carter moteur, sur plaquette
 Constructeur du châssis Automobiles M. BERLIET, VENISSIEUX et Av. Berthelot 241, LYON (F)
 Constructeur du moteur Automobiles M. BERLIET, VENISSIEUX et Av. Berthelot 241, LYON (F)

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type BERLIET Genre MDJ 2 En ligne, s. en tête Carburant Mazout Nombre cyl. 4 Temps 4 Alésage 110 mm. Course 130 mm. C.V.-Impôt 25,168 Cylindrée totale 4,942 cm ³ C.V. frais 75 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	Nombre d'essieux 2 Entraînement sur toutes les roues 1. Frein A pied : A air comprimé "Westinghouse" sur toutes les roues 2. Frein A main : Mécanique, à tambours, 2) à triangles, sur roues arrières. 3. Frein S/demande : Frein moteur Frein de remorque S/dem. : Dir. en indirect Direction avancée - A gauche Crochet de remorque S/demande Nombre de vit. avant 4 resp. 8 (réduction) Vit. en 1 ^{re} vit. en prise dir.	Constructeur Autom. BERLIET VENISSIEUX Genre / Forme Cabine avancée fermée autrement Exéc. individ. Nombre de portes cabine 2 Nombre de places ass. Total 2 Avant 2 Milieu 0 Arrière 0 Nombre de places debout 0 Pour motos: Siège arrière 0 Sidécar 0

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler avec cabine	kg.	kg.	4'875 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.	kg.	5'625 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant . (terrain = 9'000. kg.)	kg.	kg.	10'500 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	--- kg.
Charge utile	kg.	kg.	--- kg. *)
Poids maximum garanti du train roulier (camion / remorque)	kg.	kg.	--- kg.
Pneumatiques: Dimension	8.25 - 20		MIKAP doublets
Capacité de charge (par pneu 2'200 kg.) par essieu	4'400 kg.	8'800 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 resp. 24 V.

Syst. antibouillant Ampoule blanc à cullier

Faux rouges

1, combine

Eclairage du No de contr. 1, combine

Emplacement Latéralement derr. portes cabine 1)

Essuie-glace 2, électriques

1)

1)

1)

Phares: Marque "Equilux"

Feux de position (2, dans alignot. avant

Feux stop 1, combine

Indicateurs de direction: Syst. 2, alignot. av. combiné

1) avant. 1) électrique

1) avant. 1) électrique

DIMENSIONS

Velo { avant 1:890 mm.
arrière 1:723 mm.

Largeur hors-tout AV. 2:250 AR.

Empiètement 3:050 mm.

Longueur hors-tout 5:890 mm.

Hauteur (non chargé) 2:630 mm.

Garde au sol 230 mm.

Porte à faux, arrière 1:620 mm.

Crochet de remorque (haut. dep. sol) 980 mm.

Crochet de remorque (porte à faux) --- mm.

Diamètre de braguage ext. gauche 14,90 m.

Diamètre de braguage ext. droite 15,70 m.

do. 4 x 4 à gauche 16,10 m.

do. 4 x 4 à droite 16,70 m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge mm.

Largeur du pont de charge mm.

Hauteur intérieure mm.

Haut. du pont dep. la sol mm.

Ridelles (hauteur) mm.

mm.

mm.

mm.

mm.

mm.

OBSERVATIONS

*) Charge utile: la charge utile accordée ne peut en aucun cas dépasser 5 tonnes pour pont normal

1/2 tonnes pr. pont basculant, tourgon et vhc.sp. Orifice tuyau échappement: doit être prolongé vers l'arrière ou vers la gauche; ne doit être dirigé, ni vers la droite, ni vers la sol.

Mesure du bruit: A 7 m. Latéralement au ralenti

Au régime max. d'utilisation = 87 Phons

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (sel. R3)

1) Equipement: L'équipement d'origine n'est pas adapté en Suisse. Est modifié et complété lors du montage de la carrosserie, en accord avec les prescriptions.

2) Frein à main: Décélération insuffisante; cette dernière doit être améliorée, de façon à répondre aux prescriptions.

Lieu et date de l'expertise-type

THONNE, le 27 AVRIL 1954 la commission d'expertises-types